

PLAN : Lutte contre le feu (7 heures)

CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article R4227-39 du code travail prévoit **des visites périodiques, des essais** du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié de tout secteur.

THÉMATIQUES DE LA FORMATION

- ✓ Notions de réglementation
- ✓ Visite de l'entreprise
- ✓ L'incendie
- ✓ Lutter contre le feu : extinction du feu
- ✓ Les acteurs et leurs fonctions
- ✓ Donner l'alerte
- ✓ L'évacuation
- ✓ Evaluation
- ✓ Exercices pratiques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Pédagogie active et participative
- ✓ Apports de connaissances
- ✓ Exercices pratiques

MOYENS PÉDAGOGIQUE

- ✓ Supports visuels (ordinateur et vidéo projecteur)
- ✓ Machine à fumée
- ✓ Bacs à feu
- ✓ 3 extincteurs à eau
- ✓ 1 extincteur à poudre
- ✓ 1 extincteur à CO2
- ✓ Aide mémoire

INTERVENANTS

Animateurs de formation, spécialisés dans la prévention du risque incendie

DURÉE ET NOMBRE DE PARTICIPANTS

- ✓ 1 journée (7 heures)
- ✓ Session **intra uniquement** : groupe de 4 à 10 participants.

ÉVALUATION & VALIDATION

Evaluation formative. La Croix-Rouge française **délivre une attestation de participation et signe le registre de sécurité.**

« Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées dans **un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.** »

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

- D'agir face à un début de feu
- De reconnaître un incendie et ses conséquences
- De déclencher l'alarme
- De faire évacuer et/ou de mettre en sécurité le personnel de l'entreprise en cas de déclenchement de l'alarme

**Télécharger notre
fiche d'inscription**
- Cliquez ici -



Renseignements & inscriptions

@ : crfp.rhone-alpes@croix-rouge.fr

☎ 04 77 59 39 72

📠 Fax : 04 77 59 00 54

Siret : 775 672 272 32200 Déclaré sous le n° 11 75 00441 75
Association reconnue d'utilité publique (J.O. du 28 avril 1945)

croix-rouge française 

LUTTE CONTRE LE FEU -7H00-

ACCUEIL ET PRÉSENTATION

■ NOTIONS DE RÉGLEMENTATION

■ L'INCENDIE

- ✓ Le développement du feu
- ✓ Les causes et les conséquences de l'incendie
- ✓ La combustion
- ✓ Les classes du feu

■ LUTTER CONTRE LE FEU : EXTINCTION DU FEU

- ✓ Les principes d'extinctions
- ✓ Les extincteurs

VISITE DE L'ENTREPRISE

■ LES ACTEURS ET LEURS FONCTIONS

- ✓ Détermination des chargés, serre-files, guides par zones, étages, ateliers, etc.
- ✓ Formations théoriques et pratiques des chargés, guides, serre-files
- ✓ Missions respectives et spécifiques de chacun

■ DONNER L'ALERTE

- ✓ Alarme, alerte, mise hors de danger du personnel

■ L'ÉVACUATION

- ✓ Technique d'évacuation générale et en particulier de l'établissement
- ✓ Reconnaissance de l'itinéraire
- ✓ Signalisation et balisage
- ✓ Point de rassemblement

■ EXERCICES PRATIQUES

ÉVALUATION